

OPÉRATEUR AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

OBJECTIFS

Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.

Mettre en adéquation ses connaissances théoriques pour passer l'examen DT-DICT "opérateur" dans de bonnes conditions. Permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) après qu'il ait estimé la personne compétente.



- "Opérateur": personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins).
- Lire et comprendre le français.



- · Enseignant qualifié.
- Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme "concepteur".

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.





• 7 h.

TARIF

• 260 €.

PROGRAMME

Établi sur la base du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié :

- · Présentation, contexte, objectifs,
- Personnes concernées,
- Ouvrages concernés,
- · Investigations complémentaires,
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage,
- · Sanctions.
- · Références.
- QCM DT-DICT "opérateur".

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

 QCM DT-DICT réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère (MEEM).

SANCTION VISÉE

- Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié,
- L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017.